

# Les futurs retraités auront-ils travaillé plus longtemps pour percevoir au final des pensions plus faibles ?

Juillet 2019

[www.oecd.org/fr/retraites/pensions-publiques](http://www.oecd.org/fr/retraites/pensions-publiques)


## Principaux résultats

- Ces dernières décennies, **les systèmes de retraite ont fait l'objet de profondes réformes**, qui ont des répercussions sur les retraités d'aujourd'hui et de demain. **Trois grandes tendances** se dégagent depuis 50 ans. Premièrement, certains pays, dont le Chili, l'Italie, la Lettonie, le Mexique et la Suède, ont opté pour un changement radical, car l'ancien système n'était pas viable d'un point de vue financier. Deuxièmement, d'autres pays, comme la Corée, l'Estonie ou Israël, ont élaboré un système qui, une fois arrivé à maturité, assurera une meilleure couverture à un plus grand nombre de retraités. Troisièmement, de nombreux pays ont modifié les paramètres de leur système pour affronter les difficultés engendrées par le vieillissement de la population.
- Sur la base des lois adoptées à la mi-2017, **l'âge normal de la retraite aura lentement reculé de trois ans environ** en moyenne, dans les pays de l'OCDE, passant ainsi de 63 ans pour les hommes nés en 1940 à 66 ans pour ceux qui sont nés au milieu des années 1990. Les plus fortes hausses sont enregistrées dans les pays qui ont indexé l'âge de la retraite sur l'espérance de vie, comme le Danemark, l'Italie, les Pays-Bas et la République slovaque, ou encore la Turquie, où l'âge de la retraite était auparavant très bas. L'écart de l'âge normal de la retraite entre les femmes et les hommes, qui existait dans 18 pays pour la cohorte de 1940, est en passe d'être gommé, hormis en Colombie, en Israël, en Pologne et en Suisse.
- **Entre ces deux générations, l'espérance de vie à 65 ans devrait progresser de 6 ans** en moyenne. La répartition entre durée de vie active et temps passé à la retraite est en substance un choix politique. Ce choix est crucial pour pouvoir espérer maintenir les taux de remplacement malgré l'augmentation de la longévité. Le report de l'âge de la retraite prévu par la loi est inférieur à ce qui serait nécessaire à stabiliser le partage entre les périodes de travail et de retraite. **La part de la vie adulte passée à la retraite devrait augmenter de près de 10%**. Cela signifie que, pour stabiliser cette part au niveau actuel de la cohorte 1956, l'âge normal de la retraite devra atteindre 67.2 ans pour la cohorte 1996 contre 65.8 ans selon la législation en vigueur. L'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Chili, le Luxembourg, la Pologne et la Slovaquie sont les pays où le temps consacré à la retraite progresse le plus.
- **Les taux de remplacement bruts à l'âge normal de la retraite s'inscrivent en projections en repli dans 21 pays de l'OCDE et augmentent dans 10 d'entre eux**. En moyenne, ils baisseraient de 6 points, ce qui implique que, **rapportées aux salaires durant la carrière, les pensions de retraite des travailleurs nés en 1996 effectuant une carrière complète seront inférieures de 10 %** à celles des travailleurs nés en 1940. On observe une convergence des taux de remplacement entre pays, les différences entre les pays se réduisant d'un cinquième entre ces deux générations.
- **Les taux de remplacement vont chuter dans les pays qui affichaient un niveau élevé pour la cohorte de 1940**, comme le Mexique et la Suède, et aussi l'Espagne où ils resteront cependant relativement élevés. De fortes diminutions sont également attendues au Chili, en Grèce, en Pologne et en Suisse. À l'inverse, des pays comme la Corée, l'Estonie et Israël, qui portaient d'assez bas, enregistreront des hausses soutenues. D'autres pays, dont le Danemark, la France, l'Italie, la République tchèque et la Turquie, éviteront de fortes réductions à condition que les travailleurs parviennent à rester en activité jusqu'à l'âge de la retraite majoré.

Cette brève publication compare les taux de remplacement procurés par les systèmes de retraite pour différentes générations dans l'ensemble des pays de l'OCDE. Si le *Panorama des pensions*, qui compte parmi les publications phares de l'OCDE dans ce domaine, estime régulièrement les taux de remplacement futurs sur la base des lois en vigueur,

c'est la première fois qu'un tel exercice est réalisé en partant de générations qui ont pris leur retraite il y a 15 ans environ jusqu'à celles qui font aujourd'hui leur entrée sur le marché du travail. Il est en effet difficile de remonter aussi loin dans le temps, car cela impose de retrouver les règles qui s'appliquaient aux retraites voilà plusieurs décennies. L'objectif

recherché consiste à mettre en évidence l'impact des réformes des retraites passées et de l'évolution des conditions économiques.

La présente Synthèse s'emploie à étudier les variations de l'âge normal de la retraite au fil des générations et des taux de remplacement bruts à cet âge pour les travailleurs du secteur privé ayant effectué une carrière complète. À l'évidence, ces variations ne traduisent qu'un aspect des transformations des systèmes de retraite. Bien d'autres tendances doivent être prises en compte pour évaluer les revenus attendus au titre de la retraite, comme l'évolution des âges de départ en retraite anticipée, des instruments utilisés pour amortir les effets des interruptions de carrière, des prestations non contributives, etc. Cet exercice, s'il contient des informations instructives, doit donc être considéré comme une simple illustration des principales répercussions des réformes des retraites et de l'évolution des conditions économiques.

### **Les systèmes de retraite ont fait l'objet de profondes réformes**

Ces dernières décennies, les pays de l'OCDE ont adopté de nombreuses réformes des retraites, en particulier pour améliorer leur viabilité financière au vu des difficultés suscitées par le vieillissement de la population. Certaines réformes ont été systémiques, modifiant la nature même d'un système, d'autres paramétriques. Les unes et les autres peuvent entraîner des différences notables dans l'ouverture des droits à retraite et dans le niveau des prestations entre les différentes générations.

De nombreux pays ont eu tendance, relativement récemment, à relever l'âge légal de la retraite, soit directement, soit en introduisant une indexation automatique sur l'espérance de vie. Dans le même temps, l'âge de la retraite des hommes et celui des femmes ont convergé. Parmi les autres mécanismes d'ajustements automatiques, les coefficients de soutenabilité introduits en Allemagne, en Espagne, en Finlande et au Japon ajusteront automatiquement le niveau des prestations à un âge donné, en réponse à l'évolution démographique.

Dans les années 1990, l'Italie, la Lettonie, la Pologne et la Suède ont choisi une autre voie pour introduire des ajustements automatiques en réformant leur système public de retraite par répartition, à prestations définies, pour en faire un régime (non financier) notionnel à cotisations définies (NDC). La Norvège leur a emboîté le pas en 2011. La conception des NDC reproduit, pour l'essentiel, les régimes par capitalisation à cotisations définies, les prestations étant étroitement liées aux cotisations individuelles versées pendant la vie active. Pour un montant déterminé de cotisations accumulées, l'allongement

de l'espérance de vie diminue le montant de la retraite à un âge donné.

Le passage aux régimes NDC participe en lui-même d'une évolution vers des prestations de retraite plus individualisées. Le Chili, en 1981, et le Mexique, en 1997, ont remplacé leurs régimes publics par répartition à prestations définies par des régimes privés obligatoires par capitalisation, à cotisations définies. Plus récemment, en complément de leurs régimes de retraite publics, l'Estonie, Israël et d'autres pays ont introduit des régimes privés obligatoires à cotisations définies, ou relevé les taux de cotisation pour les financer. Pour étendre la couverture, la Corée a créé en 1988 un régime de retraite public lié à la rémunération, qui n'est pas encore arrivé à maturité, de sorte que la totalité des retraités n'ont pas encore accès aux prestations intégrales.

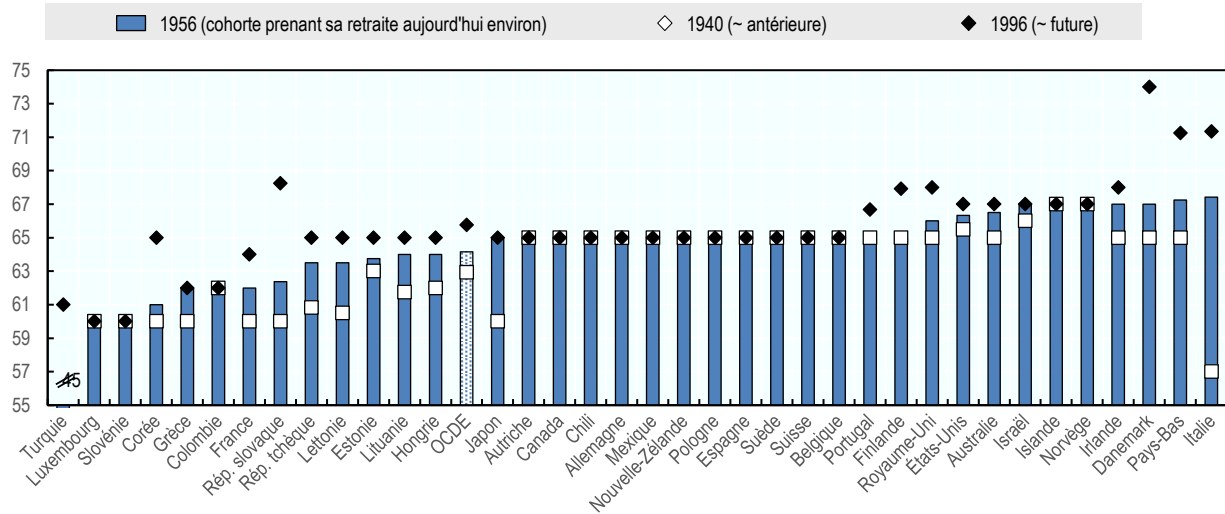
Certains pays ont resserré les liens existant entre la rémunération et les prestations au sein de leurs régimes par répartition à prestations définies. Ainsi, l'Estonie, la Lituanie et la République slovaque ont abandonné leurs systèmes traditionnels à prestations définies au profit de systèmes à points, dans lesquels les prestations sont proportionnelles aux cotisations. L'Autriche, l'Espagne, la France et le Portugal ont augmenté le nombre d'années de cotisations retenues pour calculer le salaire de référence ; à l'heure actuelle, seuls l'Autriche, l'Espagne, les États-Unis, la France et la Slovénie ne prennent pas en considération la totalité de la carrière, même si ce sera le cas progressivement en Autriche à partir de la cohorte née en 1955. Le Royaume-Uni a pris le chemin inverse en dissociant totalement le niveau des prestations de retraite publiques de la rémunération antérieure, comme c'est le cas aujourd'hui au Danemark, en Irlande, en Nouvelle-Zélande et aux Pays-Bas. Les régimes de retraite professionnels liés à la rémunération, qui sont facultatifs et privés, sont largement répandus dans ces pays et jouent un rôle important dans les revenus au titre de la retraite.

Depuis les années 1990, les conditions des départs en retraite anticipée ont également été durcies, tandis que des régimes de surcote/décote ont été introduits, incitant les individus à travailler plus longtemps et autorisant une certaine souplesse dans la décision de partir en retraite sans peser sur les finances publiques. Les pays ont aussi clôturé des régimes spéciaux et, par exemple, les régimes couvrant les travailleurs du secteur public et ceux du secteur privé ont fusionné ou fusionnent progressivement en Israël, au Japon, en Nouvelle-Zélande et dans des pays d'Europe du Sud.



## Graphique 1. Âge normal de la retraite pour trois cohortes de naissance données

Âge d'ouverture des droits à une retraite à taux plein pour les hommes entrant sur le marché à l'âge de 20 ans et effectuant une carrière complète



Note : \* désigne les pays qui ont introduit dans la loi une indexation de l'âge légal de la retraite sur l'espérance de vie, ce qui conduit à un recul de l'âge normal de la retraite dans le temps. Récemment, l'Estonie a introduit une telle indexation. De même quelques pays ont récemment suspendu ou limité le mécanisme d'indexation préalablement mis en place. Cela s'est produit après la date limite pour la prise en compte dans cette Synthèse. Ces cas seront analysés de façon détaillée dans la nouvelle édition du Panorama des Pensions (2019). Pour une meilleure visibilité, l'échelle de gauche exclut la valeur la plus faible, qui est de 45 ans pour les cohortes nées en 1940 et en 1956 en Turquie.

Source : OCDE, à partir d'informations communiquées par les pays.

### L'âge de la retraite recule lentement, tandis que les écarts femmes-hommes sont en passe d'être gommés

Dans l'OCDE, en moyenne, l'âge de la retraite a amorcé un lent repli au milieu du XX<sup>e</sup> siècle pour atteindre un point bas au milieu des années 1990, et il s'est ensuite orienté à la hausse, ne retrouvant son niveau de 1950 que récemment. Entre-temps (soit depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle), l'espérance de vie à 65 ans a augmenté de 6½ ans environ en moyenne, exerçant des pressions sur les finances publiques. La viabilité financière des régimes par répartition a aussi été mise à mal par la diminution des taux de fécondité dans de nombreux pays jusqu'à la fin des années 1990, lorsqu'il a commencé à se stabiliser ; ils restent toutefois inférieurs au niveau assurant le renouvellement des populations.

Ces dernières décennies, l'âge légal de la retraite a été relevé dans la majorité des pays de l'OCDE. En moyenne, un homme né en 1940, entré sur le marché du travail à l'âge de 20 ans et ayant effectué une carrière complète pourrait prendre sa retraite en percevant une pension à taux plein (c'est-à-dire sans décote) au titre de l'ensemble des composantes obligatoires à l'âge de 62.9 ans (graphique 1). Pour les travailleurs nés en 1996, cet âge normal de la retraite sera supérieur de 3 ans environ, soit 65.8 ans. Partant de niveaux très bas, l'Italie et la Turquie enregistrent les plus fortes hausses, soit approximativement

15 ans, alors que 15 pays de l'OCDE n'ont introduit dans la loi aucune modification influant sur l'âge normal de la retraite. Entre les personnes qui prennent leur retraite aujourd'hui (cohorte de 1956) et celles qui entrent à présent sur le marché du travail (cohorte de 1996), l'augmentation moyenne de l'âge normal de la retraite est de 1.6 an. L'âge normal futur n'est inférieur à 65 ans qu'en Colombie, en France, en Grèce, au Luxembourg, en Slovaquie et en Turquie.

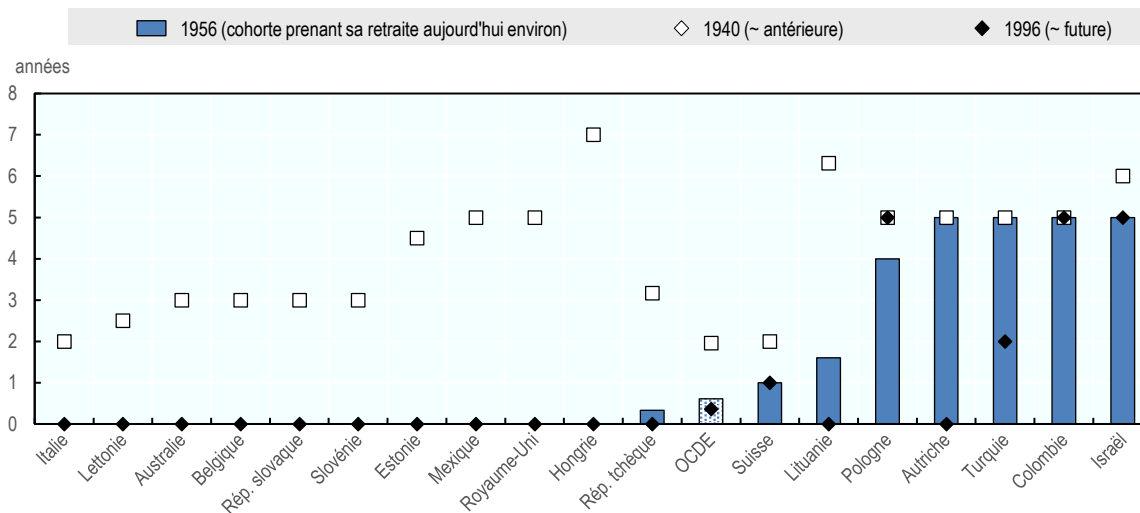
Certains pays ont introduit une innovation substantielle en indexant l'âge de la retraite sur l'espérance de vie afin d'atténuer les tensions politiques résultant de la nécessité d'ajuster fréquemment l'âge de la retraite. Le Danemark, la Finlande, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal et la République slovaque ont fait ce choix, bien qu'il y ait des signes que le maintien d'un tel lien dans le long terme puisse être un défi politique. La République tchèque a aussi décidé de relever progressivement l'âge de la retraite en 2012, avant de faire machine arrière en 2017. La transmission de l'évolution de la longévité dépend de la formule utilisée dans chaque pays. Si les mesures correspondantes sont dûment mises en œuvre, l'âge normal de la retraite dépassera 70 ans au Danemark, en Italie et aux Pays-Bas dans un demi-siècle.

Dans la moitié des pays de l'OCDE, l'âge normal de la retraite est le même pour les hommes et pour les femmes, du moins pour les personnes nées à partir de 1940. Dans les 18 pays où on constate un écart, 11



## Graphique 2 : Différence femmes-hommes dans l'âge normal de la retraite, par cohorte

Différence entre les femmes et les hommes, travailleurs entrés sur le marché à l'âge de 20 ans et effectuant une carrière complète



Note : Seuls les pays affichant une différence notable entre les femmes et les hommes sont repris ici. Le graphique montre l'écart pour des travailleurs sans enfant, car dans certains pays, incluant la République tchèque, il peut y avoir un écart (plus grand) pour les personnes avec enfants.

Source : OCDE, à partir d'informations communiquées par les pays.

l'ont déjà supprimé (graphique 2) ; l'Autriche, la Lituanie, la République tchèque et – pour les gens nées depuis la fin des années 2000 – la Turquie rejoindront ce groupe pour les générations futures. Dans les pays de l'UE, cette évolution est conforme à la Directive de 1984 qui impose la mise en œuvre progressive du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière de sécurité sociale. Seuls la Colombie, Israël, la Pologne, la Suisse et la Turquie conserveront un âge inférieur pour les femmes entrant maintenant sur le marché du travail selon la législation en vigueur.

### La part de la vie adulte passée à la retraite progresse

Il est essentiel de stabiliser le partage entre durée de la vie active et temps consacré à la retraite si l'on souhaite pouvoir financer des taux de remplacement similaires d'une génération à l'autre de façon viable pour un taux de cotisation donné. Le relèvement de l'âge normal de la retraite présenté ci-dessus ne suffira pas pour préserver cet équilibre et suivre le rythme de l'allongement moyen de l'espérance de vie dans les pays de l'OCDE.

L'espérance de vie résiduelle à l'âge normal de la retraite est de 19.7 ans pour les hommes nés en 1940 et 23.7 ans pour ceux nés en 1996. Cela représente 31.5% de la durée de la vie adulte pour la génération 1940, augmentant selon les projections à 32.3% pour la génération 1956 et 34.1% pour la génération 1996, soit une augmentation de près d'un dixième au total (graphique 3)<sup>1</sup>. Elle ne diminuerait qu'en Italie et en Turquie, mais par rapport à des niveaux élevés, et de façon plus mesurée au Danemark, aux Pays-Bas et en

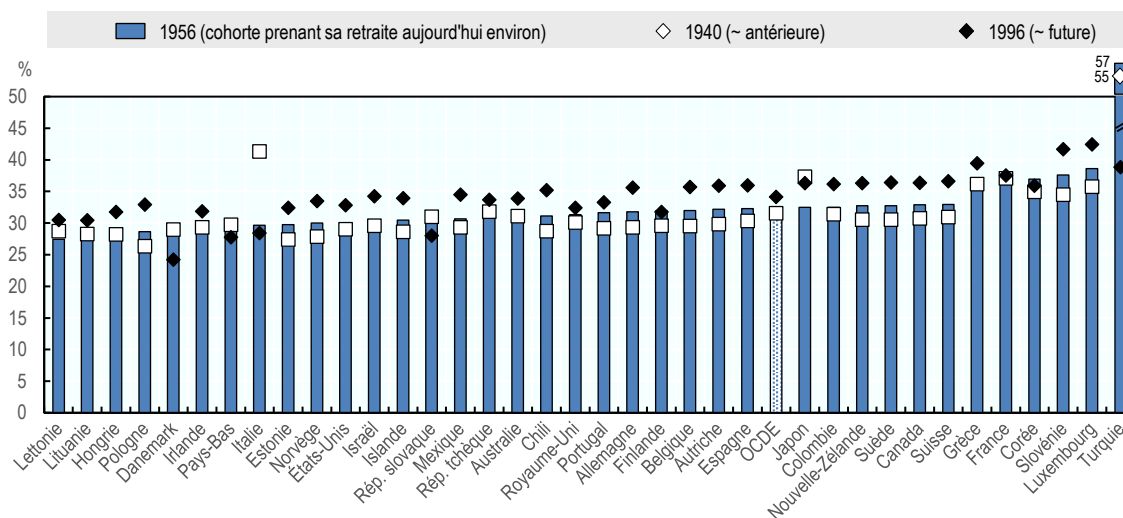
République slovaque, dès lors que l'indexation de l'âge normal de la retraite sur l'espérance de vie, que ces trois pays ont mise en œuvre, sera effectivement appliquée. Il y aurait de plus une légère baisse au Japon. Les pays qui affichent une progression parmi les plus marquées et une part future de la durée de la retraite supérieure à la moyenne sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Chili, le Luxembourg et la Slovaquie. Une augmentation moyenne de l'âge normal de la retraite de 3.0 ans entre les cohortes nées en 1956 et en 1996 serait nécessaire pour stabiliser la part de la vie adulte passée à la retraite sur la base de ces calculs, alors que les modifications de la loi déjà effectuées prévoient 1.6 an.

### Répercussions notables des réformes systémiques et des profondes modifications de l'âge de la retraite

Ces dernières décennies, pour faire face aux pressions croissantes exercées par le vieillissement, certains pays ont entrepris des réformes systémiques, tandis que d'autres augmentaient la couverture obligatoire en créant de nouveaux régimes de retraite. De plus, les modifications de l'âge légal de la retraite et autres réformes des retraites, ainsi que l'évolution des conditions économiques, ont abouti dans quelques pays à des différences marquées des taux de remplacement entre les personnes nées en 1940 et celles qui prennent leur retraite aujourd'hui (cohorte de 1956). Selon la législation en vigueur, des changements plus importants affecteront celles qui sont nées en 1996 – et qui entrent à présent sur le marché du travail<sup>2</sup>.



### Graphique 3 : La durée de la retraite en proportion de la vie adulte continue de s'accroître



Note La durée de la retraite est mesurée comme l'espérance de vie résiduelle après l'âge normal de la retraite alors que la durée de la vie adulte correspond à l'espérance de vie à l'âge de 20 ans conditionnellement à la survie à l'âge normal de la retraite. Ce dernier correspond à l'âge d'ouverture des droits à une retraite à taux plein après une carrière complète commencée à l'âge de 20 ans (les données présentées ici concernent les hommes). Pour les périodes futures, les chiffres reposent sur les projections de mortalité moyenne établies par les Nations Unies pour chaque cohorte, à partir de l'année de référence, soit 2015. Pour une meilleure visibilité, l'échelle de ce graphique exclut les valeurs observées les plus élevées, soit 55 % et 57 % en Turquie pour les cohortes nées en 1940 et en 1956, respectivement.

Source : OCDE, à partir de données sur la mortalité tirées de Nations Unies, *World Population Prospects: The 2017 Revision*, et de données sur l'âge normal de la retraite communiquées par les pays.

Les taux de remplacement seront moindres pour les travailleurs nés en 1996 et effectuant une carrière complète que pour ceux nés en 1940 dans pratiquement 60% des pays de l'OCDE, mais plus élevés dans 30% d'entre eux ; ils seront stables dans les 10% restant (graphique 4). La moyenne de l'OCDE recule d'un dixième, baissant ainsi de 57.4 % à 51.5 %. On observe de fortes baisses dans les pays qui affichaient un niveau comparativement élevé pour la cohorte née en 1940, comme l'Espagne, le Mexique et la Suède.

En 1997, le Mexique a substitué à son régime public à prestations définies, qui n'était plus viable financièrement, un régime par capitalisation à cotisations définies sous gestion privée. Tandis que le régime à prestations définies sert des pensions de retraite élevées, assurant un taux de remplacement quasi intégral pour ceux qui sont nés avant 1977, le régime à cotisations définies assurera un faible taux de remplacement, les taux de cotisation étant bas. En 2011 et 2013, l'Espagne a introduit un coefficient de soutenabilité qui abaisserait automatiquement le montant des pensions en fonction de l'augmentation de la longévité<sup>3</sup>.

L'introduction de régimes notionnels en Suède et en Pologne a conduit à des taux de remplacement sensiblement inférieurs pour les futures cohortes de retraités, mais son impact est nettement moins prononcé en Norvège. En Lettonie, l'impact du nouveau NDC a été fort également, mais la cohorte 1940 a déjà été affectée. On observe, entre les

travailleurs effectuant une carrière complète au salaire moyen nés en 1940 et ceux nés en 1996, des réductions supérieures à 30 points en Suède et en Pologne, et de 6 points en Norvège. Les régimes NDC étant par nature supposés assurer une équité actuarielle, le recul des taux de remplacement reflète principalement l'ampleur du déséquilibre financier des systèmes antérieurs à la réforme. L'Italie, qui est l'autre pays de l'OCDE à avoir introduit un système de comptes notionnels, n'a évité un repli du taux de remplacement à l'âge normal de la retraite qu'au prix d'un relèvement conséquent de l'âge de la retraite.

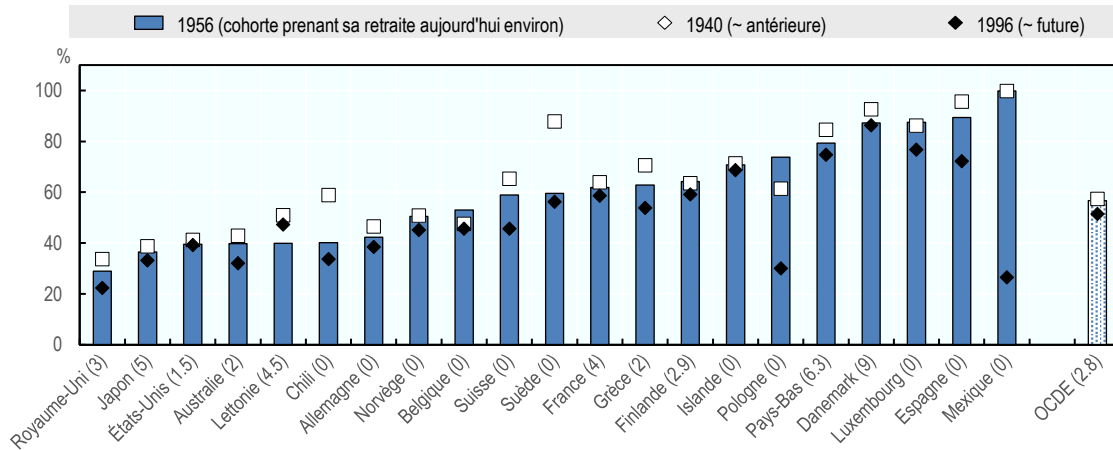
Outre les pays cités ci-dessus, le taux de remplacement va reculer de plus de 15 points au Chili, en Grèce et en Suisse. Le Chili a remplacé son régime public complexe à prestations définies par un régime privé par capitalisation intégrale à cotisations définies fondé sur des taux de cotisation peu élevés, tout en émettant des obligations compensatoires (*recognition bonds*) pour prendre en compte les droits acquis dans le régime à prestations définies. La Grèce a abaissé les taux d'acquisition des droits dans le système à prestations définies et a modifié l'indexation des retraites de base, en substituant l'inflation des prix à la hausse des salaires. En Suisse, les pensions de base et les seuils de rémunération ouvrant droit à retraite sont indexés sur la moyenne de la hausse des salaires et de l'inflation, et diminuent donc dans le temps par rapport aux salaires. En outre, pour les régimes professionnels, l'augmentation de la longévité, associée à un contexte de faiblesse des taux d'intérêt, a conduit à



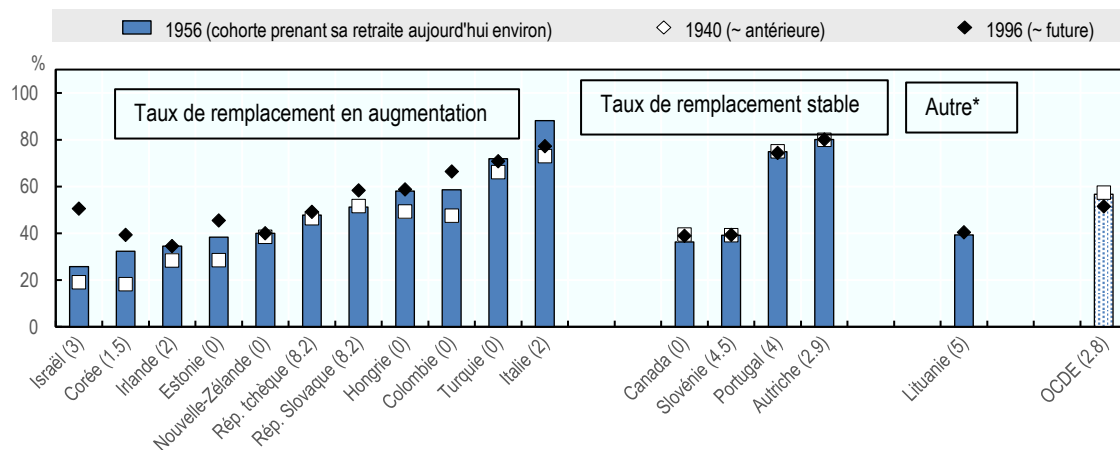
## Graphique 4. Taux de remplacement par pays pour trois cohortes données

Travailleurs effectuant une carrière complète au salaire moyen et prenant leur retraite à l'âge normal pour chaque cohorte (hommes)

Panneau A. Pays affichant un taux de remplacement en recul entre les cohortes nées en 1940 et en 1996



Panneau B. Autres pays



Note : \*La Lituanie est classé « Autre » car on ne dispose pas des données correspondant à la cohorte née en 1940. En conséquence, la moyenne de l'OCDE exclut la Lituanie ainsi que la Colombie, qui n'est pas un pays membre. Les pays regroupés dans le panneau A présentent un recul du taux de remplacement, entre la cohorte née en 1940 et celle de 1996, supérieur à 1 point. L'âge normal de la retraite repose sur une carrière complète après une entrée sur le marché du travail à l'âge de 20 ans. Les chiffres entre parenthèses illustrent les variations, en années, de l'âge normal de la retraite entre les cohortes nées en 1940 et en 1996.

Source : Modèle de retraite de l'OCDE.

une réduction des taux de rendement légaux minimum, qui sont désormais contraignants.

Parmi les pays où le taux de remplacement est supérieur à la moyenne de l'OCDE pour la cohorte née en 1940, seuls l'Autriche et le Portugal (en plus de l'Italie) ne l'abaisseraient pas pour les futurs retraités selon la législation actuelle. En Autriche, les modifications apportées ces dernières décennies à la politique des retraites ont un effet limité sur les prestations touchées par les travailleurs ayant effectué une carrière complète au salaire moyen. À l'instar de l'Italie, le Portugal a indexé l'âge de la retraite sur l'espérance de vie. Toutefois, l'augmentation de 1.7 an entre les générations nées en 1940 et en 1996 est modérée, et entraîne une progression de la part attendue de la vie adulte passée à la retraite de 15 % (graphique 3).

Les taux de remplacement ont eu tendance à augmenter dans les pays où leur niveau était bas pour la cohorte 1940 (panneau B). En particulier, la Corée, l'Estonie et Israël continuent de développer leurs systèmes de retraite. L'Estonie et Israël ont introduit un régime obligatoire à cotisations définies en 2002 et en 2008, respectivement, et la Corée a créé son régime public à prestations définies en 1988. Tous ces régimes ne sont pas encore arrivés à maturité et ne produiront pleinement leurs effets que pour les futurs retraités. En Colombie, les taux de remplacement ont enregistré une hausse en raison des changements structurels intervenus dans les conditions économiques, comme on le verra plus en détail ci-après. Dans l'ensemble, les taux de remplacement ont convergé entre les pays, les différences existant entre les cohortes nées en 1940 et en 1996 ayant diminué d'un cinquième<sup>4</sup>.

Les variations, en termes absolus, des taux de remplacement entre les cohortes 1940 et 1996 sont inférieures à 5 points dans treize pays de l'OCDE seulement. Cela tient au fait que les réformes des retraites ont été plus limitées dans ces pays ou, comme aux États-Unis, en Finlande, en France, en Lettonie, au Portugal et en République tchèque, que le report de l'âge de la retraite permet de compenser, au moins en partie, l'impact des réformes affectant les générations nées après 1940. Au Danemark, en Italie et en Turquie, les variations relativement modérées du taux de remplacement s'accompagnent en effet d'un relèvement notable de l'âge normal de la retraite, de sorte que les jeunes générations peuvent s'attendre à toucher des prestations similaires, en pourcentage de leurs derniers salaires, que les plus âgées, uniquement si elles travaillent plus longtemps et prennent leur retraite à un âge beaucoup plus tardif.

Dans certains pays, des facteurs économiques comme le rendement des marchés financiers, le taux de croissance réel des salaires, la hausse du PIB et l'inflation influent sensiblement sur les taux de remplacement. De profondes différences des taux de remplacement peuvent s'ensuivre pour les diverses cohortes<sup>6</sup>. L'effet le plus évident découle de l'impact des rendements financiers dans les régimes par capitalisation à cotisations définies. L'un des paramètres décisifs ici est la différence entre les taux de rendement financier et la hausse des salaires<sup>7</sup>. Cette différence a atteint un pic au début des 1990 au niveau international. Ainsi, les taux des obligations d'État à long terme ont dépassé de 4 à 5 points le taux de croissance des salaires dans la plupart des pays entre la moitié des années 1980 et celle des années 1990 avant de plonger, depuis peu, en territoire négatif.

Selon les estimations, ces effets des marchés de capitaux devraient avoir de profondes répercussions dans plusieurs pays. C'est le cas notamment au Chili, au Danemark et en Suisse. Aux Pays-Bas, les conséquences sont indirectes, mais importantes également : le contexte de faiblesse des taux d'intérêt a entamé la solvabilité des régimes professionnels par capitalisation à prestations définies, et de ce fait, le calcul des prestations a été modifié. Les taux de remplacement reposent désormais sur une revalorisation de la rémunération antérieure en fonction de l'inflation – voire d'un chiffre inférieur à l'inflation ces dix dernières années – et non de la hausse des salaires, et les taux d'acquisition des droits ont été revus à la baisse.

Dans les régimes publics à prestations définies, la situation économique influe sur les taux de remplacement au moment de la retraite lorsque la rémunération antérieure est revalorisée en deçà de la hausse des salaires. La Colombie présente un cas

extrême puisque la rémunération antérieure n'est nullement revalorisée et que l'on retient les valeurs nominales passées. Ces dernières décennies, les périodes marquées par une faible croissance nominale des salaires ont conduit à une progression des taux de remplacement. La Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, le Portugal, la Suisse et la Turquie revalorisent aussi la rémunération antérieure en deçà de la hausse des salaires (lorsque le taux de croissance réel des salaires est positif), ce qui peut produire des effets substantiels sur le taux de remplacement.

Pour conclure, les réponses courtes aux questions posées dans le titre de cette Synthèse sont les suivantes. L'âge de la retraite augmente, donc les futurs retraités auront à travailler plus longtemps. Cependant, une question cruciale pour permettre de financer les taux de remplacement se réfère au partage entre la durée de la période passée dans la vie active et à la retraite. La part de la durée de la vie adulte passée après l'âge de la retraite a légèrement augmenté depuis les générations nées en 1940. Selon la législation en vigueur, elle va s'accroître davantage et de près de 10% au total entre ceux qui sont nés en 1940 et en 1996. Cela signifie que pour stabiliser la part de la vie adulte passée dans la vie active et à la retraite, l'âge normal de la retraite pour la génération 1996 serait de 67.2 ans en moyenne contre 65.8 selon la législation en vigueur. Dans le même temps, les taux de remplacement pour les travailleurs ayant une carrière complète baisseraient dans 21 pays de l'OCDE et augmenteraient 10 d'entre eux. En moyenne, ils baisseraient de 6 points de pourcentage, ce qui représente environ un niveau de pension 10% plus faible relativement aux salaires durant la carrière.

## Notes

<sup>1</sup> Ici, la durée de la retraite correspond aux années de vie attendues au-delà de l'âge normal de la retraite alors que la durée de vie à l'âge adulte est mesurée à partir de 20 ans et conditionnellement à la survie jusqu'à l'âge de la retraite.

<sup>2</sup> La valeur de seuil, pour les réformes retenues dans cette Synthèse, est la mi-2017. Dernièrement, l'Estonie a légiféré pour indexer l'âge légal de la retraite sur l'espérance de vie, et cette mesure n'est donc pas prise en compte. C'est aussi le cas, par exemple, pour la suspension de l'indexation de l'âge de la retraite sur l'espérance de vie en République slovaque lorsque l'âge de la retraite de 64 ans sera atteint. L'impact de ces réformes récentes sera analysé dans l'édition 2019 du *Panorama des pensions*.

<sup>3</sup> En 2019, le gouvernement a suspendu le coefficient de soutenabilité jusqu'en 2023. Une commission devrait être créée pour travailler à une proposition sur la marche à suivre à cet égard après 2023. Les répercussions de cette mesure n'ont pas pu être prises en compte dans cette Synthèse, mais elles le seront dans l'édition 2019 du *Panorama des pensions*.

<sup>4</sup> Les différences entre les pays correspondent ici à l'écart-type des taux de remplacement des pays de l'OCDE. Le coefficient de corrélation linéaire entre les taux de remplacement pour la

cohorte née en 1940 et la variation des taux pour celle de 1996 est fortement négatif, soit -0.65.

<sup>5</sup> Les données des taux de remplacement pour la Turquie ont été fournies par le pays pour les cohortes 1940 et 1956.

<sup>6</sup> En Lettonie, par exemple, la baisse de l'emploi due à la fois à l'émigration après l'accession à l'Union européenne et à la crise financière a réduit le taux d'intérêt notionnel du régime NDC, qui est égal au taux de croissance de la base des contributions (masse salariale). Cela a fait baisser les taux de remplacement de la génération 1956 de 10 points par rapport à la situation avec des taux identiques.

<sup>7</sup> Voir le chapitre 4 de l'édition 2015 du *Panorama des pensions*.

## Références

OECD (2017), *Pensions at a Glance 2017: OECD and G20 Indicators*, OECD Publishing, Paris, [https://doi.org/10.1787/pension\\_glance-2017-en](https://doi.org/10.1787/pension_glance-2017-en), and other editions.

OECD (2019), *Pensions at a Glance 2019: OECD and G20 Indicators*, OECD Publishing, Paris, November, forthcoming.

United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2017), *World Population Prospects: The 2017 Revision*, United Nations, New York.

## Citation

Veillez citer le présent document comme suit : OCDE (2019), « Les futures retraités auront-ils travaillé plus longtemps pour percevoir au final des pensions plus faibles ? », Synthèse sur les retraites, Éditions OCDE, Paris.

## Auteurs

Hervé Boulhol, Christian Geppert, Andrew Reilly  
Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales

## Contacts

✉ [Herve.BOULHOL@oecd.org](mailto:Herve.BOULHOL@oecd.org)

☎ +33 (0)1 45 24 84 58

✉ [Christian.GEPPERT@oecd.org](mailto:Christian.GEPPERT@oecd.org)

☎ +33 (0)1 45 24 92 46

🐦 [@OECD\\_Social](https://twitter.com/OECD_Social)

[www.oecd.org/els/public-pensions](http://www.oecd.org/els/public-pensions)

## Soutien financier et avertissement

Le présent document a été produit grâce au soutien financier de l'Union européenne.

Les opinions qui sont exprimées dans ce rapport ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position officielle de l'Union européenne.



Co-financé par  
l'Union  
européenne

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international. <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>

L'OCDE en chiffres correspond à la moyenne non pondérée des pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de données.